



Les animateurs de « colos » désertent un secteur trop précaire

Ils vont travailler entre 55 et 144 heures par semaine cet été. Les vacances scolaires ont officiellement commencé ce lundi 11 juillet, mais dans l'éducation populaire, vacances d'été riment avec travail décuplé. En effectif un peu plus réduit que d'habitude cette année, le secteur de l'animation faisant face à une pénurie inédite. « [URGENT] Suite à désistement, recrute animateur (H/F). » Ce type de message fleurit sur les groupes d'animateurs et les sites de recrutement spécialisés dans l'animation depuis plusieurs semaines. Face à des conditions de travail de plus en plus difficiles et à une précarité financière trop importante en période d'inflation, les animateurs et animatrices ne répondent plus à l'appel en ce début de vacances.

« Il n'y a plus l'attractivité nécessaire », constate Joël Saint-Viteux, délégué syndical Sud-Santé sociaux et négociateur de branche pour les animateurs du privé. « Ce qui est nouveau dans le secteur, c'est cette perte de sens, amplifiée par le salaire qui n'évolue pas, et le contrecoup et l'épuisement liés au Covid » poursuit ce dernier.

Salaire très bas, précarité élevée, horaires chaotiques et reconnaissance professionnelle inexistante sont autant de paramètres qui entraînent le manque de candidats et de candidates dans une filière en tension permanente. En janvier dernier avaient pourtant lieu les assises de l'animation, destinées à revaloriser le métier. Des assises qui n'ont débouché sur rien de concret, mis à part la suppression des jurys pour le Bafa d'ici à 2023, ainsi que l'abaissement à 16 ans de l'âge minimum pour s'y inscrire. Les principaux points de tension sont restés sans réponse.

Un statut précaire, des conditions de travail délétères

Première revendication : la reconnaissance des temps de préparation inhérents au métier d'animateur. La préparation d'activités manuelles ou l'organisation des sorties ne sont pas toujours prises en considération par les municipalités. Certaines les paient, d'autres les font passer en heures de récupération, mais beaucoup ne les prennent pas en compte. « Il faut un électrochoc pour que l'État prenne la mesure des choses », martèle Joël Saint-Viteux.

Autre point de crispation du côté des animateurs et animatrices : la revalorisation salariale. Travaillant majoritairement sous le régime du contrat d'engagement éducatif (CEE), qui existe uniquement dans l'animation, et permet de déroger à certaines dispositions du Code du travail, les animateurs et animatrices de colonies ont ainsi une rémunération minimum fixée à 23,87 euros net par jour, et seul un jour de congé par semaine est autorisé.

« Parmi les postulants, on a soit des jeunes, soit des gens en reconversion, soit des passionnés, mais eux sont au bout du rouleau », résume Dimitri, directeur de centre de loisirs à Toulouse et membre du collectif France Animation en lutte (FAEL). Il prend l'exemple de sa ville de Toulouse, qui applique les taux d'encadrement prévus par la « loi pour une école de la confiance » de Jean-Michel Blanquer. Auparavant, il fallait un animateur pour huit enfants en dessous de six ans et un animateur pour douze au-dessus de six ans.

Désormais, cela oscille entre un pour dix et un pour douze en dessous de 6 ans, et entre un pour quatorze et un pour dix-huit au-dessus de cet âge. « On ne trouve pas ça cohérent, ça ne veut rien dire d'un point de vue éducatif », se lamente Dimitri. « On a perdu trente postes d'animateurs sur treize centres de loisirs. » Une perte de plus de deux animateurs par centre de loisirs, entraînant des conditions de travail délétères pour



celles et ceux qui restent. « C'est une situation de précarité qui n'est plus possible aujourd'hui », poursuit-il. Les gens préfèrent aller cueillir du maïs et je ne vais pas leur jeter la pierre. »

Lui-même directeur, il évoque des situations qu'il a vécues et qu'on lui rapporte : « Il y a très peu de profils intéressants, formés, avec un minimum d'expérience, affirme-t-il. Il y a beaucoup de gens qui postulent mais qui ne viennent pas. » Dimitri n'a, par exemple, terminé son recrutement pour l'année scolaire 2021-2022 qu'au mois de novembre, contre août auparavant. Il conclut en comparant l'animation « à la restauration ». « Le système est le même », détaille-t-il. Si les salaires sont plus élevés, plus de monde postulera. C'est une question financière avant tout. »

Un constat que partage Élixa Rives, représentante syndicale Sud-Solidaires des animateurs de la fonction publique : « Je connais des structures associatives qui ont décidé de mettre plus de sous et elles, elles trouvent des solutions. » Directrice de centre de loisirs, elle relève que « les gens ne s'y retrouvent plus » « Le Bafa coûte cher pour finalement bosser comme un forcené en colonie et avoir beaucoup de responsabilités sans le salaire qui va avec. » Les centres de loisirs sans hébergement fonctionnent toute la journée durant les vacances, mais de manière perlée en période scolaire : « Il faut aussi des conditions de travail acceptables sur ces périodes-là. Actuellement, tu viens le matin, tu travailles une heure, puis tu repars, pareil le midi et le soir. »

Des temps morts qui alternent avec des moments de préparation d'activités, que les animateurs ne réaliseront parfois pas, car ils sont envoyés dans une autre école « pour pallier le manque de personnel et dépanner d'autres structures », précise la syndicaliste.

Des animateurs harassés mais attachés à leur(s) valeur(s)

« Ce serait mentir si je disais que je ne fais pas jouer la concurrence, je pense que tous les animateurs le font. » Mathieu, étudiant en Staps et animateur depuis quatre ans maintenant, considère que les valeurs portées par les organismes et leurs projets éducatifs sont importants, mais constate : « Je ne paie pas mon loyer en objectif pédagogique. » « L'excuse du métier passion, c'est trop facile », dit-il. Être payé 26 euros net par jour alors que tu travailles toute la journée, c'est indécent. » Il se voit professeur de sport plus tard et préfère, malgré un salaire moins élevé, travailler en colonie plutôt qu'en mairie, « parce qu'on peut créer quelque chose de vraiment fort avec les jeunes et cela dans tous les aspects de la vie quotidienne ».

Mathieu a déjà trouvé ses colonies pour cet été mais refuse de dire dans quel organisme ainsi que son salaire journalier, « par devoir de réserve ». Comme seul indice, il glisse : « Travailler en colonie ne veut pas dire être payé au lance-pierre. J'estime qu'en dessous de 35 euros par jour, je ne peux pas m'en sortir. »

Justine, elle, travaille au sein d'une association qui intervient dans les écoles sur les périodes scolaires, « et pendant les vacances, [elle] essaie de travailler soit en mairie, soit en colonie ». Elle aussi assume jouer sur la concurrence, même si elle pense que cela réduit ses chances, car « plusieurs candidats différents postulent aux mêmes colonies ou mairies parce qu'ils sont mieux payés ». Elle préfère travailler en tant que vacataire l'été, « mais c'est très difficile car les municipalités donnent la priorité aux animateurs qui travaillent à l'année dans leur ville ».

Que reste-t-il des jolies colonies de vacances?

Au-delà du salaire, les valeurs des structures gardent tout de même une place fondamentale pour Justine : « Entre deux organismes aux salaires similaires, je vois dans quel projet pédagogique je me retrouve le plus. Mais la priorité reste tout de même la rémunération. Animatrice, c'est un vrai métier ! »



Une revalorisation salariale n'est pour l'instant pas envisagée par la secrétaire d'État à la Jeunesse Sarah El Haïry, qui a toutefois indiqué être ouverte à la discussion autour d'une interdiction du CEE dans les municipalités. Elle avait également annoncé 200 euros d'aide pour passer le Bafa (qui est un diplôme non professionnel). Une décision dénoncée par les syndicats, qui avaient déjà fait grève en novembre et en décembre. Sans donner plus de détails, Joël Saint-Viteux prévient : « On envisage un gros mouvement fin septembre-début octobre pour faire sortir les secteurs de l'animation et de l'éducation populaire de l'invisibilisation. »

